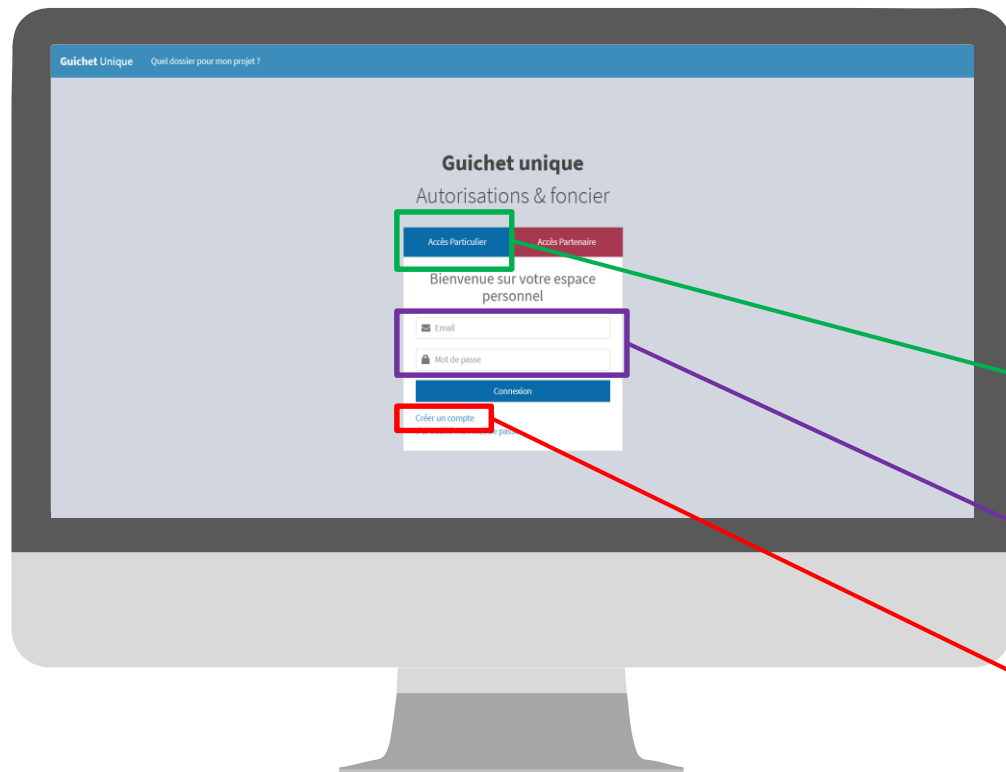




Guichet Unique

Première connexion

Comment accéder au portail ?



Le guichet unique permet un dépôt dématérialisé de vos autorisations de droits des sols.

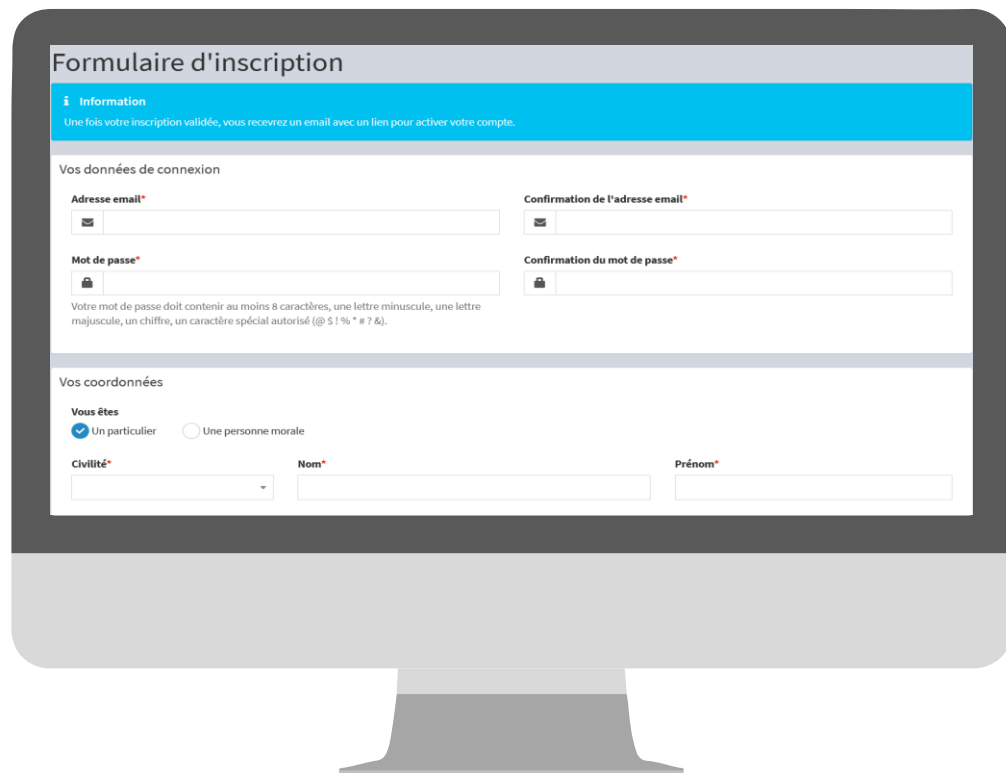
Pour accéder au portail de connexion se rendre sur : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Cliquer sur Particulier puis :

1. Si je dispose d'un compte **je rentre mes identifiants de connexion**

2. Si je ne dispose pas d'un compte, je clique sur « **Créer un compte** »

Comment créer un compte ?



Formulaire d'inscription

i Information
Une fois votre inscription validée, vous recevrez un email avec un lien pour activer votre compte.

Vos données de connexion

Adresse email*

Confirmation de l'adresse email*

Mot de passe*

Confirmation du mot de passe*

Votre mot de passe doit contenir au moins 8 caractères, une lettre minuscule, une lettre majuscule, un chiffre, un caractère spécial autorisé (@ \$! % * # ? &).

Vos coordonnées

Vous êtes
 Un particulier Une personne morale

Civilité*

Nom*

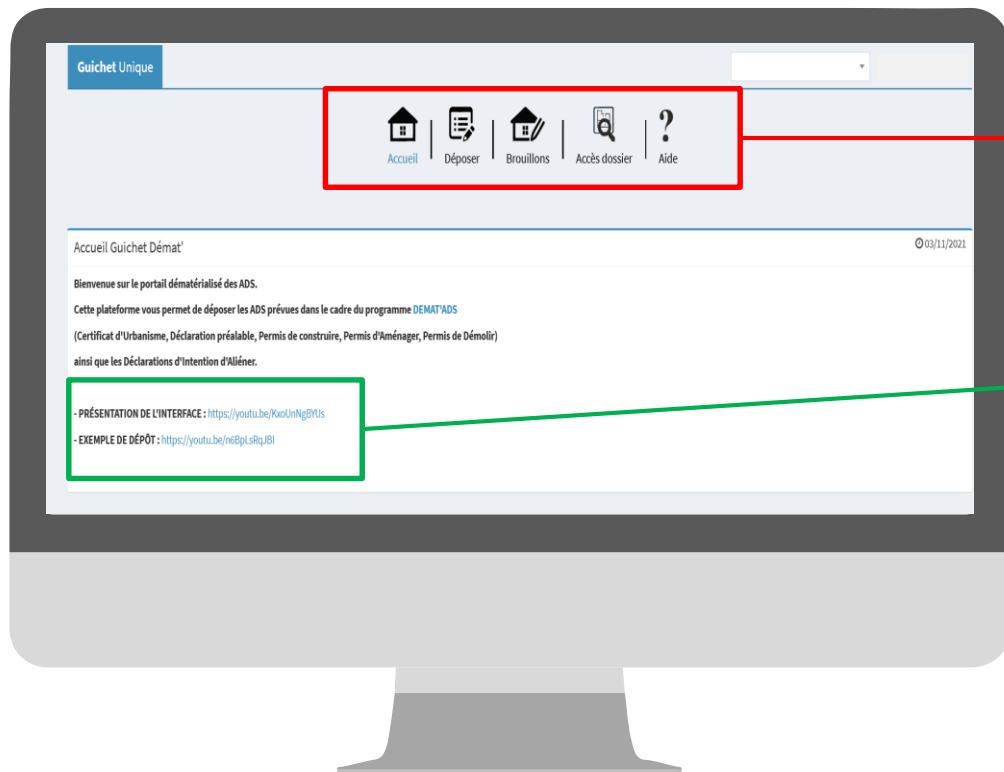
Prénom*

Pour créer un compte : **remplir le formulaire d'inscription** en renseignant toutes les informations obligatoires représentées par « * » puis **valider en bas de page**.

Pour finaliser la validation de votre compte, un **courriel d'activation vous parviendra à l'adresse mail renseignée au préalable**.

Point de vigilance : Faire attention ne pas saisir une mauvaise adresse mail.

Le guichet unique - Interface



Le bandeau permet de déposer, d'accéder à ses brouillons pour reprendre une saisie, d'accéder à son/ses dossiers ainsi qu'à un livret d'aide au dépôt et à la saisie.

Des modules vidéos sont aussi à dispositions des pétitionnaires/notaires/architectes. Elles présentent l'interface et comment déposer un dossier.